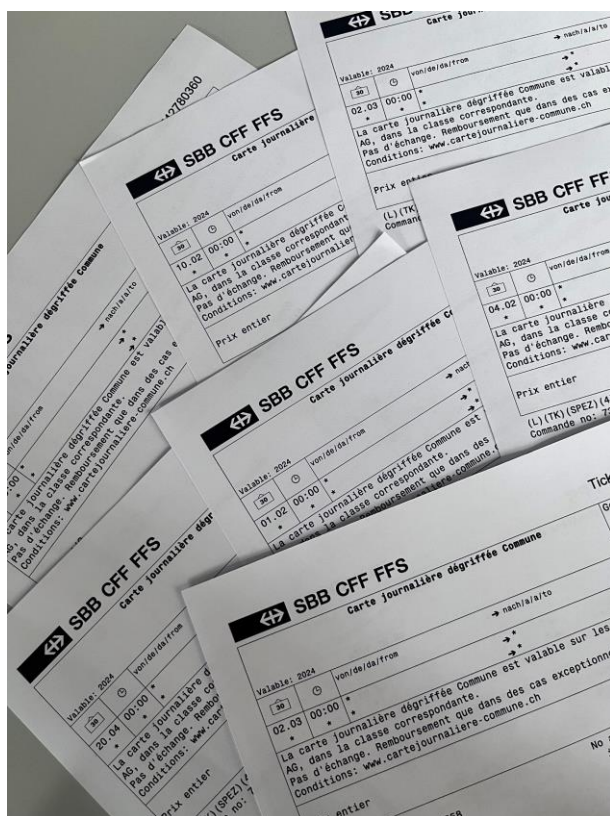


CONSEIL MUNICIPAL

## Cartes journalières CFF Maintien de la prestation communale

A l'instar d'autres communes, le Conseil municipal a le plaisir d'annoncer qu'il maintient la vente de cartes journalières CFF à prix réduit. Cette offre, quelque peu revue par les CFF, prend une nouvelle forme, mais permet toujours de bénéficier de tarifs réduits sur les transports en commun. Avec cette prestation, la Municipalité souhaite encourager les déplacements durables et favoriser la mobilité de ses citoyens.



Les cartes journalières dégriffées Commune offrent une solution économique et pratique pour se déplacer dans toute la Suisse. Elles donnent droit à un nombre illimité de courses en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> classe sur toutes les lignes de transports CFF. Les trajets peuvent être effectués en train, en bus postal ou en bateau. Pour la commune de Saint-Imier, la vente de ces billets, qui peuvent être commandés de toute la Suisse, s'effectue exclusivement au guichet situé au 2<sup>ème</sup> étage de la Municipalité, Rue Agassiz 4. Les cartes sont nominatives et nécessitent la présentation d'une pièce d'identité lors de l'achat. Elles sont uniquement vendues aux personnes âgées de 16 ans ou plus.

Le Conseil municipal se réjouit de continuer à offrir cette prestation à sa population. (cm)

# Représentation du Conseil municipal

Le Conseil municipal de Saint-Imier sera représenté le jeudi 15 février 2024 au Comité stratégique élargi aux membres des Exécutifs, au CIP à Tramelan. (cm)

Saint-Imier, le 30 janvier 2024